

RCS : ROANNE Code greffe : 4201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00364 Numéro SIREN : 824 633 721 Nom ou dénomination : A.G. TAXIS
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 1908

ETATS FINANCIERS

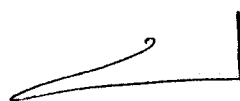
2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

SAS AG TAXIS SAS

59 impasse Gouttamond
42630 SAINT-VICTOR-SUR-RHINS
Tél. 06 07 44 72 55
Fax.
APE : 4932Z-
Siret : 82463372100017

« certifié conforme Gabriel GIRARD Président »



Cegid
EXPERT

CEGATAXISE

Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de LYON



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	55 000		55 000	55 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	999	904	95	295
Autres immobilisations corporelles	94 288	26 780	67 508	88 112
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	40		40	40
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	150 327	27 684	122 643	143 447
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 506		19 506	8 393
Autres créances	4 761		4 761	12 678
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	21 107		21 107	22 469
Charges constatées d'avance (3)	83		83	199
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 456		45 456	43 739
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	195 783	27 684	168 100	187 186

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	40 000	40 000
Report à nouveau	7 305	16 223
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	33 526	3 082
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85 231	63 705
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	63 215	107 243
Emprunts et dettes financières diverses (3)	234	1 578
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 128	4 413
Dettes fiscales et sociales	15 900	9 281
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	391	965
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	82 869	123 481
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	168 100	187 186
(1) Dont à plus d'un an (a)	35 417	63 199
(1) Dont à moins d'un an (a)	47 452	60 282
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations et livraisons Intracom.	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	186 187		186 187	140 510
Chiffre d'affaires net	186 187		186 187	140 510
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			4 322	6 279
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			300	507
Autres produits			1	9
Total produits d'exploitation (I)			190 810	147 306
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			55 972	40 314
Impôts, taxes et versements assimilés			1 591	3 863
Salaires et traitements			56 038	55 060
Charges sociales			16 104	16 978
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			20 804	18 778
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			5	4
Total charges d'exploitation (II)			150 513	134 997
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			40 297	12 309
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			520	589
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			520	589
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-520	-589
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			39 777	11 719

Compte de résultat (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		33
Sur opérations en capital		46 250
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		46 283
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		500
Sur opérations en capital		54 406
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		54 906
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-8 623
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	6 251	15
Total des produits (I+III+V+VII)	190 810	193 589
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	157 284	190 507
BENEFICE OU PERTE	33 526	3 082

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier
- Redevances de crédit-bail immobilier
- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
- (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
- (3) Dont produits concernant les entités liées
- (4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS AG TAXIS SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 168 100 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 33 526 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	55 000			55 000
Immobilisations corporelles	95 287			95 287
Immobilisations financières	40			40
Total	150 327			150 327
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	6 880	20 804		27 684
Immobilisations financières				
Total	6 880	20 804		27 684
ACTIF NET				122 643

Notes sur le bilan

Actif circulant

Produits à recevoir

	Montant
ETAT A RECEVOIR	4 232
Total	4 232

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	1 538
INT. COURUS / EMPRUNT 1	5
INT. COURUS / EMPRUNT 2	4
INT. COURUS / EMPRUNT 4	8
PROV. CONG. PAYER	3 945
CHGES SLES / C.P.	569
CHARGE FISCALES/ C.P.	45
TAXE APRENTISSAGE	163
TAXE FORMATION ET ALTERNANCE	176
DIALOGUE SOCIAL	30
DIVERS A PAYER	22
Total	6 504

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONST. D AVANCE	83		
Total	83		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	185 989		185 989
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	198		198
TOTAL	186 187		186 187

AG TAXIS

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

AU CAPITAL DE 4 000 EUROS

Dont le Siège social est : 59 IMPASSE GOUTTAMOND

SAINT-VICTOR-SUR-RHINS (42630)

824 633 721 R.C.S. ROANNE

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

D'APPROBATION DES COMPTES

DU LUNDI 13 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi treize juin à quinze heures, les associés de la société **AG TAXIS**, société par actions simplifiée au capital de quatre mille euros, divisé en quatre cents actions de dix euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social sur convocation du président.

Sont présents :

- Madame Amandine GIRARD, actionnaire, propriétaire de deux cents actions ;
- Monsieur Gabriel GIRARD, actionnaire, propriétaire de deux cents actions.

Seuls actionnaires de la société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabriel GIRARD, actionnaire Président.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, comprenant les états financiers (bilan actif, bilan passif, compte de résultat) et l'annexe ;
- Le rapport de gestion établi par la présidence ;
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;

Monsieur le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions réglementaires et par l'article 16 des statuts aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions soit quinze jours à l'avance.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions, établis par la présidence.

Puis Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne souhaitant prendre la parole, les actionnaires précisent être informés verbalement régulièrement de la gestion des affaires courantes, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la présidence et décide de répartir et d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 33 526,06 €uros comme suit :

Dotation au fonds de réserves diverses pour 20 000,00 €uros
portant ainsi le fonds de réserve à 60 000 €uros

Résultat reporté à nouveau 1 526,06 €uros
portant le report à nouveau bénéficiaire à la somme de 8 831,04 €uros

Affecté à titre de dividende 12 000,00 €uros

Comme le capital social est divisé en quatre cents actions, chacune de ces actions percevra un dividende total de trente €uros par action.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices selon le tableau suivant :

EXERCICE	DIVIDENDE	NOMBRE D'ACTIONS	MONTANT BRUT	PRELEVEMENTS SOCIAUX	NET VERSE
2018	AUCUN	400	0,00 €		
2019	AUCUN	400	0.00 €		
2020	30,00 €	400	12 000,00 €	2 064,00 €	9 936,00 €
2021	30,00 €	400	12000,00 €	2 064,00 €	9 936,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-3 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions :

Convention 1

En qualité d'actionnaire Président, pour rémunérer son mandat de Président et son activité productive de conducteur de taxi, Monsieur Gabriel GIRARD a obtenu un salaire brut de 32 344,92 €uros pour l'année civile 2021.

Les frais de missions et réceptions pour 3 045,65 €uros, justifiés par des notes, ont été également pris en charge par la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Convention 2

En qualité d'actionnaire, pour rémunérer son activité productive de Chauffeur de taxi, Madame Amandine GIRARD a obtenu un salaire brut de 20 111,79 €uros pour l'année civile 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Convention 3

Le compte courant principal ouvert au nom de Monsieur Gabriel GIRARD, Président de la société, est créancier pour 233,97 €uros. Il a été décidé de ne pas rémunérer cet apport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs aux porteurs de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et l'actionnaire présente.

Amandine GIRARD
Actionnaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amandine'.

Gabriel GIRARD
Actionnaire Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gabriel'.